

Le 30 juin 2015

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP LOCALE D'AFFECTATION DES CADRES C POUR LE  
MOUVEMENT DU 1er SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Président

Cette Cap locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP .

Encore et toujours des suppressions d'emplois que l'administration ne prend même plus la peine de justifier autrement que la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du Service Public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se creuse d'année en année .

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, notamment dans les catégories C et B, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génèrent des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impactent fortement les possibilités de mutation des agents. Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Emplois, et de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires C et B , par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune notamment, constituerait une réponse à certaines RAN ou missions structures moins attractives que d'autres, certains agents refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire. Il s'oppose par principe aux détachements. En cas de suppression d'emploi nous demandons que les élus soient informés, en amont du dépôt des demandes, du nom des agents concernés :

- ➔ avant le délai de dépôt des mutations nationales si une suppression ou transfert peut ouvrir droit à une priorité nationale
- ➔ avant le délai de dépôt des affectations locales si les agents sont concernés par le dépôt d'une fiche de vœux.

Au niveau local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui passe aussi par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que pôle enregistrement, PRS, cellules de contrôle, divisions de la direction, etc.

Concernant le CFP de Prades, Solidaires Finances Publiques 66 revendique une affectation fine SIP ou SIE dans un souci d'égalité de traitement entre les agents des différents corps (A et B affectés SIP ou SIE).

La gestion des suppressions d'emplois s'en trouverait facilitée notamment en matière d'impact sur les services.

Concernant plus particulièrement cette CAP locale, Solidaires Finances Publiques constate et dénonce :

- Les 6 postes qui restent vacants à l'issue du mouvement local.
- La marge de manœuvre insuffisante pour gérer les vacances de postes et les absences de toute nature (Temps partiel, décharges syndicales, maladies, maternités etc....), ainsi que les détachements (hors cas médicaux). Le manque d'ALD sur le département ne devra pas être compensé par une gestion particulière des équipiers EDR.
- A contrario les surreffectifs dans certains services qui, s'ils peuvent trouver une justification dans la charge de travail, provoquent néanmoins un déficit dans d'autres postes.

Les élus de Solidaires Finances Publiques s'interrogent et tiennent à vous alerter sur la situation plus que préoccupante du SIP Agly (2 vacances et 2 à 3 détachements) et des conséquences que cette situation ne va pas manquer de générer tant sur la santé des agents que sur l'accomplissement des missions.

Enfin nous ne manquerons pas de vous questionner sur les raisons qui ont présidé à l'affectation d'office de M DURAND sur le SIP TET (le moins déficitaire des 3 en emplois).

Pour conclure, nous rappelons que conformément aux dispositions de l'instruction, nous souhaitons avoir communication des décisions d'affectation par le directeur des agents ALD.

Compte tenu de la situation déficitaire des effectifs du département, du nombre de postes restant vacants à l'issue du mouvement, du nombre de détachements effectués par la direction, de la non communication des affectations des ALD, les élus de Solidaires finances Publiques voteront contre le projet de mouvement local.